

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 7 mars 2024

Membres présents : M. Paul BRÉANT - Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE - Mme Lise CORNILLEAU - M. Patrick HASSENTEUFEL - Mme Rita HOUSNI (étudiante suppléante de M. Foucauld-Marie PAIN) - M. Patrick JACOB - Mme Victoire LASBORDES - Mme Marion LEVRAUD - M. Franck MONNIER (Doyen) -- Mme Wafa NABIL - M. Terry OLSON (membre extérieur) - Mme Sophie PETITRENAUD - Mme Sanâa SELLAMI (étudiante suppléante de Mme Mélissa CHAREF-TANI) - M. Antoine THOMAS (étudiant) - M. Aymeric VÉZINAT (étudiant)

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Olivier PLUEN donne procuration à M. Patrick JACOB
Mme Jade RODRIGUES (étudiante) donne procuration à M. Aymeric VÉZINAT

Membres excusés : Mme Muriel CHAGNY - M. Hakim HADJ-AÏSSA - M. Christophe HUE (membre extérieur) - M. Raphaël MAYET (membre extérieur)

Membres invités : Mme Carole MARINHEIRO - Mme Véronique MOREAU - Mme Sarah VENEAU

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - Mme Claire BOUGLÉ - Mme Sandrine CLAVEL - M. Jacques de MAILLARD - Mme Bénédicte LAUMOND - M. Raphaël MATTA-DUVIGNAU - M. Jean-Luc PENOT - Mme Alexandra SERINET - M. Laurent WILLEMEZ - Mme Nathalie WOLFF

Invitée exceptionnelle : Mme Nadège REBOUL-MAUPIN

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 10 heures 10.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Doyen fait un point sur les différentes procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 18 janvier 2024

Vote : à l'unanimité

2- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 1^{er} février 2024

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

3- Vote sur le calendrier étudiant du master 2 Droit parcours carrières administratives – année universitaire 2024-2025

4- Vote sur le calendrier étudiant du master 2 Droit parcours carrières judiciaires – année universitaire 2024-2025

Monsieur le Doyen propose aux membres du Conseil de se prononcer sur les calendriers des masters 2 Droit parcours carrières administratives et parcours carrières judiciaires qui sont deux formations UVSQ qui préparent aux plus hauts concours de la fonction publique (magistrature, commissaire de police, etc.). Il rappelle les bornes des deux calendriers : début des cours le 9 septembre et fin des cours le 19 avril avec plusieurs semaines d'évaluation afin de préparer au mieux les étudiants aux concours.

Vote sur les calendriers des masters 2 parcours carrières administratives et parcours carrières judiciaires : à l'unanimité

5- Vote sur le calendrier étudiant du DAEU A – année universitaire 2024-2025

Monsieur le Doyen explique que la Faculté porte un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU A) qui permet aux étudiants non bacheliers d'obtenir une voie vers l'enseignement supérieur. Les cours débutent le 23 septembre 2024 et se terminent le 6 juin 2025, les examens sont planifiés du 16 juin au 20 juin 2025 avec une session de rattrapages fin août.

Vote : à l'unanimité

6- Vote sur les MC2C du master 1 Droit – année universitaire 2024-2025

Les directeurs du master 1 Droit ont souhaité ajouter un atelier d'entraînement aux questions à réponses courtes pour le droit public et avec une modification à coût constant du volume horaire dans toute une série de matières (théorie générale du droit, grands enjeux contemporains, ateliers méthodologiques de droit privé, etc.).

Vote : à l'unanimité

7- Vote sur les MC2C du master 2 Droit parcours carrières administratives – année universitaire 2024-2025

Quelques modifications sont à noter. Les directeurs du master ont souhaité améliorer la formation et l'entraînement des étudiants en renforçant les ateliers pratiques dans la perspective des concours, le coût constant de cette formation étant maintenu.

Vote : à l'unanimité

8- Vote sur les MC2C du master 2 Droit parcours carrières judiciaires – année universitaire 2024-2025

Aucune modification n'est à noter par rapport à la précédente maquette.

Vote : à l'unanimité

A la question de Monsieur Aymeric VÉZINAT (étudiant) quant à l'existence d'une enquête sur les débouchés professionnels des années antérieures, Monsieur le Doyen répond que des cohortes sont opérées tous les ans, l'enquête du BEA est accessible sur le site de l'université. En moyenne, à la fin de la formation master, par le biais d'un concours ou d'un contrat, les étudiants trouvent un emploi selon une moyenne qui oscille entre 3 et 9 mois.

9- Vote sur les MC2C du DAEU A – année universitaire 2024-2025

De façon très classique, le DAEU A se compose de plusieurs matières suivies à l'année comprenant 70 heures de renforcement en français et en anglais, 45 heures de géographie, d'histoire et d'économie. Il s'agit d'une remise à niveau permettant l'accès à nos licences.

Vote : à l'unanimité

10- Vote sur la maquette et sur les droits spécifiques relatifs à la préparation de l'examen d'entrée au CRFPA dans le cadre de l'IEJ – année universitaire 2024-2025

Avant de céder la parole à Madame Nadège REBOUL-MAUPIN, co-directrice de l'IEJ, invitée pour évoquer la maquette, Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que le Conseil d'administration de l'Université a décidé d'augmenter les droits prélevés sur toutes les formations autofinancées. Ce taux de prélèvement de 20 € supplémentaire/heure de cours pèse lourdement sur notre IEJ avec une perte de près de 15 000 € alors que l'IEJ est une formation absolument essentielle pour nos étudiants. Les raisons invoquées pour justifier l'augmentation sont, pour l'essentiel, le remboursement des frais de transport des vacataires et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Après avoir évoqué ces difficultés avec les services centraux et notamment la vice-présidente CFVU il serait a priori possible de modifier la trame de calcul afin que toutes les heures ne soient pas ponctionnées avec 20 € supplémentaires ce qui ferait un déficit entre 6 000 et 7 000 € au lieu de 15 000 €. Quoiqu'il en soit, le Doyen annonce que l'IEJ ne sera pas abandonné et que la Faculté comblera le déficit avec ses fonds propres.

Madame Nadège REBOUL-MAUPIN confirme que, dans le cadre de sa politique budgétaire et dans sa lettre de cadrage de 2023, l'université a décidé d'augmenter les formations autofinancées. Les recettes de l'IEJ proviennent des droits d'inscription des étudiants qui permettent de financer notre IEJ mais actuellement seules les heures d'enseignement sont budgétées ; jusqu'à présent, les recettes permettaient de financer les animateurs, les vacataires pour les surveillances et la correction des copies. Désormais, l'IEJ n'a plus les moyens de financer l'organisation de l'examen CRFPA. Elle remercie Monsieur le Doyen qui a très rapidement informé ses directrices de cette situation et leur a accordé pour cette année à titre exceptionnel la possibilité de budgéter l'examen CRFPA de 2024 sur les fonds de la Faculté. Il apparaît désormais que le seul moyen est d'augmenter les droits d'inscription. Nous sommes l'IEJ dont les frais d'inscription (300 €) sont les moins élevés sur Paris/région parisienne (700 € à Cergy, 580 € à Paris-Saclay, 740 € à Paris 5, 390 € à Evry, 400 € à Nanterre, 640 € à Paris 2). L'augmentation des frais d'inscription soumise au vote du CA de l'IEJ le 26 février dernier permettra d'organiser l'examen du CRFPA 2025 dans des conditions décentes. Elle ajoute que l'IEJ envisage également d'améliorer la préparation orale (aisance) et les entraînements des étudiants en vue du Grand Oral.

Monsieur Terry OLSON tient à faire remarquer que l'augmentation est très raisonnable au vu de la qualité de cette formation qui, comparativement à bien d'autres pays, serait multipliée par 10. Il est essentiel pour une faculté de droit de disposer d'un IEJ car c'est un sas de professionnalisation pour les étudiants vers de très belles carrières mais également, il ne faut pas l'oublier, un facteur de rayonnement pour l'université.

Madame Nadège REBOUL-MAUPIN tient à souligner la très grande qualité d'accompagnement des étudiants de l'IEJ par l'HÉDAC avec notamment la désignation de parrains.

Vote : à l'unanimité

11- Information sur la formation courte qualifiante « Les enjeux de la Gouvernance Mutualiste – Formation des délégués à l'Assemblée Générale de la MNT » en partenariat avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

Monsieur le Doyen indique que cette formation courte et payante, qui a déjà fait ses preuves, portée par Monsieur Jean-Luc PENOT, intéresse tout particulièrement les agents territoriaux de la Mutuelle Nationale Territoriale. Cette formation de 10 heures sur 4 demi-journées en visioconférence a pour objectif d'améliorer la formation des agents territoriaux en matière notamment de gestion des risques et d'anticipation de la solvabilité. Elle permet de tisser des liens avec le monde professionnel et d'obtenir des ressources propres pour notre Faculté (3 200 € avant prélèvement de l'université).

Vote : à l'unanimité

VOLET FORMATION

Monsieur le Doyen informe que tous les cinq ans nous devons évaluer nos formations par rapport aux préconisations effectuées par le Ministère en vue de l'accréditation de nos formations. Après la phase autoévaluation qui nous permettra de nous projeter sur les évolutions à venir, suivra la phase projet. Il remercie tout particulièrement les collègues enseignants, Monsieur Hakim HADJ-AÏSSA qui a pris en charge ce dossier, Mesdames Sophie PETITRENAUD qui a géré la mention Droit des licences, Bénédicte LAUMOND et Lise CORNILLEAU pour la licence science politique, Anne-Valérie LE FUR, Clara XÉMARD et Monsieur Raphaël MATTA-DUVIGNAU pour la mention Droit des masters ainsi que Mesdames Carole MARINHEIRO et Véronique MOREAU pour leur support.

Monsieur le Doyen décline les trois rapports portant sur la mention Droit de licence, la mention Science politique de licence et la mention Droit des master UVSQ.

12- Vote sur le rapport d'autoévaluation de la mention Droit des licences

Dans la mention Droit des licences, il y a le parcours droit « classique », parcours non sélectif bien qu'il le soit en réalité sur Parcoursup en raison de la disproportion entre l'offre et la demande. Sur ce parcours non sélectif, il y a un parcours international et une double licence Droit/LLCER, le tout avec une option santé pour les étudiants qui souhaiteraient accéder aux études de santé en ayant une première expérience dans les sciences humaines et sociales.

Il s'agissait de renseigner plusieurs rubriques à savoir la composition de la formation, de son pilotage, de son ouverture vers la recherche qui est une spécificité de notre enseignement et un critère très important de l'évaluation de nos formations : mémoire de recherche en L3, Pass recherche/culture incitant les étudiants à assister aux événements organisés par nos laboratoires, création d'une option de droit de l'environnement l'année dernière, des questions relatives à la formation documentaire et à l'éthique avec rédaction d'une charte anti-plagiat signée au moment de l'inscription de l'étudiant, des formations spécifiques dispensées par des collègues de la bibliothèque universitaire afin d'apprendre aux étudiants à mieux utiliser les ressources universitaires, de parler de déontologie, de plagiat et d'honnêteté intellectuelle dans la construction de leur raisonnement.

Madame Sophie PETITRENAUD intervient pour évoquer l'aspect fastidieux et long de ce travail et remercie Madame Carole MARINHEIRO pour son aide. Elle tient à souligner que, contrairement aux masters, il n'y a pas d'enquête sur le devenir des étudiants en licence.

Monsieur le Doyen confirme effectivement que des statistiques nous permettraient peut-être de perfectionner l'accompagnement de nos étudiants vers la voie professionnelle au niveau de la licence.

Monsieur Aymeric VÉZINAT (étudiant) tient à remercier la Faculté pour l'introduction de l'enseignement (25 heures) au droit de l'environnement. Il déplore que les données relatives aux étudiants en situation de handicap n'aient pas été renseignées.

Monsieur le Doyen répond que ces données n'étaient pas demandées car l'université n'est pas en mesure de fournir les analyses statistiques qui permettent d'adosser une donnée qualitative. Il explique que la Faculté a créé, en début d'année universitaire, un poste transverse à la scolarité dédié notamment aux étudiants en situation de handicap.

Madame Sarah VENEAU (responsable de scolarité) confirme que la collègue nouvellement recrutée est en charge du suivi des étudiants en situation de handicap (une cinquantaine), et de la planification des aménagements nécessaires notamment pour les examens en lien avec les arrêtés validés et signés par le Doyen.

Vote : à l'unanimité

13- Vote sur le rapport d'autoévaluation de la licence Science politique

Madame Lise CORNILLEAU a trouvé quant à elle ce travail très intéressant et a permis une réflexion en interne sur l'évaluation des enseignements. En concertation avec Madame Bénédicte LAUMOND, directrice du département de science politique, elles ont travaillé sur le positionnement ambigu de la licence de science politique vis-à-vis de la licence de droit afin de la présenter de manière plus positive et afin que les étudiants puissent acquérir des compétences bi-disciplinaires.

Monsieur le Doyen est bien conscient que les étudiants de la licence science politique demandent plus d'enseignement de science politique. Cette critique doit être prise en compte même si les enseignements ont évolué depuis quelques années avec notamment l'ajout de TD en science politique. Il y a effectivement une frustration de certains étudiants par rapport au volume d'heures de droit dans la mention de science politique. Il y a également derrière tout cela la possibilité de passer d'un parcours à un autre et de passer deux diplômes au niveau de la licence puisque les maquettes sont extrêmement mutualisées. Le Groupe licence de cet après-midi évoquera ces questions et comment

répondre à la demande des étudiants sans forcément remettre en cause la fluidité dans le parcours d'un étudiant entre le droit et la science politique et la belle possibilité pour les étudiants d'obtenir deux licences au sortir d'une formation à la Faculté.

A la proposition de Monsieur Aymeric VÉZINAT (étudiant) qu'une évaluation soit mise en place en premier lieu en cours de TD, Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE trouve étrange de traiter différemment un chargé de TD et un enseignant-chercheur qui fait un cours magistral sachant que tous les enseignants ont une responsabilité vis-à-vis des étudiants. Elle propose de partir d'une évaluation de la formation globale où les étudiants peuvent réagir spontanément. La progressivité est absolument nécessaire dans notre mode de fonctionnement.

Monsieur Patrick JACOB s'interroge sur l'éventualité de la mise en place d'une plateforme d'évaluation destinée aux enseignants avec des critères et des cases préremplis que les étudiants pourraient renseigner.

Monsieur le Doyen ajoute que cette réflexion pourrait faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée générale de fin d'année.

Vote : à l'unanimité

14- Vote sur le rapport d'autoévaluation de la mention Droit des masters

Monsieur le Doyen précise que les rubriques de la mention Droit des masters (M1 Droit, M2 Carrières administratives et M2 Carrières judiciaires) sont identiques pour ces formations ouvertes à la préparation aux concours. L'ouverture internationale est peut-être moindre mais en revanche il y a une ouverture vers le numérique qui est assez importante puisque la formation est adossée à une i-Eprépa construite avec l'IEP de Saint-Germain-en-Laye qui apporte un renforcement dans la préparation des étudiants aux concours. La spécificité de ces masters est le label Prépa-Talent.

Vote : à l'unanimité

Monsieur Patrick JACOB, responsable de la mention Droit international et européen, déplore une impression de « trou noir » quant à l'évaluation des masters Paris-Saclay. Pour l'heure, aucun dossier n'a été déposé alors que la date butoir était la semaine dernière. Les institutions se renvoient la balle concernant l'accompagnement des responsables de formation dans la rédaction des rapports d'autoévaluation. Il s'interroge sur la possibilité d'une aide institutionnelle dans ce travail aussi intéressant que rébarbatif pour les formations UVSQ opérées à Paris-Saclay. Il tenait à en faire part au Conseil de Faculté après avoir remonté ce problème en Graduate School.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE propose de s'appuyer sur les questionnaires des M1 et M2 qui entrent dans la mention. Par ailleurs, elle tient à souligner le nombre conséquent de candidatures en M1 (1 600 dossiers pour le PIDAN).

Monsieur le Doyen souhaite organiser une réunion de coordination pour monmaster.com en concertation avec Madame Alexandra SERINET, chargée de mission masters. Pour ce qui est de la mention, il annonce que les services centraux ont demandé aux équipes décanales (doyen, vice-doyen formation, membres du GT autoévaluation) d'être les relecteurs pour les dossiers d'autoévaluation pour les mentions Saclay.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE suggère, à l'identique des laboratoires, une relecture croisée des directeurs de mention.

Monsieur le Doyen indique qu'il est prévu que notre Faculté récupère les dossiers d'évaluation des mentions UVSQ de l'UFR des sciences qui elle-même relira les nôtres. Seuls les équipes décanales et les chargés de mission sont sollicités. Il souligne que la précédente évaluation avait été réalisée avec une grande fluidité alors qu'il était vice-doyen à la formation puisqu'elle l'avait été au niveau du parcours, tous les directeurs de parcours avaient été très réactifs, Malheureusement, force est de constater qu'actuellement au niveau de la mention, sans aucun encadrement administratif, il est difficile pour le collègue de construire une analyse. Nous sommes dans une situation évanescente. Etant donnée la situation actuelle du CA de Saclay dirigé par un administrateur provisoire, il n'est pas certain que Saclay soit en mesure de présenter son dossier d'autoévaluation dans les temps impartis par l'HCERES.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Terry OLSON, président de la Cour administrative d'appel de Versailles, annonce que la prochaine Nuit du droit se déroulera le jeudi 3 octobre (et non le 4 octobre qui est un vendredi) de 18h à 20h. Il rappelle qu'elle a été initiée en 2018 par le Conseil constitutionnel et notamment par son président Monsieur Laurent FABIUS et est destinée au grand public. Depuis la première Nuit du droit, il y en a eu quatre autres. Dès le départ, la Faculté de droit et science politique a été un partenaire très actif et déterminé avec plusieurs contributions extrêmement riches d'enseignants-chercheurs et la participation d'étudiants très investis. Cette année, le thème choisi par le Conseil constitutionnel est « La démocratie et le droit ». Il s'agit d'un thème très vaste qui offre des ponts entre le droit et la science politique avec une résonnance importante entre les deux domaines et un champ de réflexion très riche. Il s'agit d'un véritable défi au vu du temps imparti et afin que chaque partenaire (juridiction administrative, judiciaire, avocats, faculté, etc.) puisse faire entendre sa voix singulière, faire connaître son avis et apporter sa contribution intellectuelle. Le lieu reste à déterminer eu égard chaque année aux contraintes de places. Monsieur OLSON interroge Monsieur le Doyen sur la possibilité d'accueillir cette année la Nuit du droit à la Faculté afin d'associer les étudiants encore plus étroitement à cet événement en précisant que les juridictions sont tout à fait prêtes à cofinancer l'événement.

Monsieur le Doyen informe qu'il avait eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec la présidente du Tribunal administratif Madame Jenny GRAND d'ESNON. Il se dit très favorable à accueillir la Nuit du droit et s'engage à mettre à disposition des locaux dans la Faculté. Le plus important est l'ouverture de cet événement au public. Il suggère l'idée de faire précéder cette Nuit du droit par une petite journée du droit où la société civile pourrait venir à la rencontre des professionnels du droit (juges, commissaires, notaires, avocats, etc.). Nous pourrions aussi contacter des maires et des associations du bassin. Une réflexion collective sera menée avec la communauté facultaire.

Madame Victoire LASBORDES interroge sur la possibilité de retransmission de l'événement dans plusieurs amphithéâtres.

Monsieur Terry OLSON annonce qu'il quitte ses fonctions le 18 avril prochain. Il s'agit donc de son dernier Conseil de Faculté auquel il a toujours participé avec beaucoup

d'intérêt en se disant que l'UVSQ fait honneur à l'université française. Il remercie Madame Marie-Emma BOURSIER, ancien doyen, Monsieur le Doyen Franck MONNIER et son équipe décanale, Madame Marie-Thérèse LE GUERN ainsi que tous les enseignants avec lesquels il a eu l'occasion de travailler, notamment Mesdames Victoire LASBORDES, Nathalie WOLFF, Béatrice BOISSARD et Monsieur Olivier PLUEN, il souligne des échanges extrêmement riches d'un point de vue intellectuel et humain. Il ajoute qu'il est par ailleurs extrêmement satisfait de l'articulation de la convention de coopération en cours depuis plusieurs années qui revêt diverses formes : travaux scientifiques via une chronique de jurisprudence d'arrêts de la Cour d'appel et stages des étudiants (vivier essentiel dans lequel l'institution recrutent des assistants de justice qui se destinent à la magistrature, aux concours), sans oublier la Journée portes ouvertes organisée à la Cour administrative d'appel en octobre-novembre.

Monsieur le Doyen remercie chaleureusement Monsieur le président Terry OLSON pour le portrait brossé de l'université et pour le très beau partenariat qui lie nos deux institutions. Il assure que c'était un honneur de l'accueillir et d'avoir pu compter sur sa présence et sur son expertise. Il le remercie tout particulièrement pour l'excellent accueil réservé à nos étudiants et les très belles opportunités qui leur sont réservées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen lève la séance à 11 heures 50.